



PLANIFICATION DU GENOCIDE COMMIS CONTRE LES TUTSI: FAITS MARQUANTS DU 16 AU 22 FEVRIER 1991-1994

La Commission Nationale de Lutte contre le Génocide continue à mettre en lumière certaines actions de planification et de mise en œuvre du génocide perpétré contre les Tutsi. Ci-après sont exposés des faits marquants du 16 au 22 février au cours des années 1991-1994.

1) Le Gouvernement rwandais planifiait le génocide au moment du déroulement des négociations de paix

Alors même que les négociations d'Arusha semblaient bien se passer, le Gouvernement rwandais préparait la guerre totale. C'est dans ce cadre qu'en date du **19 février 1992**, le Président Habyarimana s'est rendu en Egypte pour demander que le Rwanda puisse y acheter des armes et reçu une réponse positive à sa requête. En mars 1992, le Ministère rwandais de la Défense a acheté des armes en Egypte pour une valeur de six millions de dollars américains, comprenant des fusils, des roquettes et des grenades qui furent distribuées à la population.

Cela démontre que Habyarimana participait aux négociations de paix d'Arusha tout en n'étant pas disposé à en respecter les termes, et qu'il préparait aussi bien la guerre que le génocide. C'est ce qu'il a d'ailleurs confirmé lors du meeting du 17 novembre 1992 à Ruhengeri, au cours duquel il déclara aux militants du MRND qu'il n'acceptait pas les résultats des négociations de paix, qu'il traita de « *chiffons de papiers* », ajoutant que la paix ne pouvait pas dépendre de papiers, et que le moment venu, il en appellera aux Interahamwe pour descendre dans tout le pays, ce qui signifiait très clairement un appel au génocide.

2) Invention par la CDR des crimes attribués au FPR dans le but de mobiliser les tueurs à commettre le génocide sur les Tutsi

Le **19 février 1993**, la CDR a publié un communiqué mensonger qui donnait le prétendu nombre des Hutu massacrés : 800 dans la ville de Ruhengeri, 200 dans la Commune Kidaho (Ruhengeri), 600 dans la Commune Nkumba (Ruhengeri), 500 dans la Commune Kinigi (Ruhengeri) et 800 dans la Commune Nyarutovu (Ruhengeri). La CDR a ajouté un autre



mensonge selon lequel dans la Commune Kinyami, en la Préfecture de Byumba, il y aurait eu 800 autres hutu qui avaient été massacrés. Après avoir énuméré ces chiffres arbitrairement fabriqués, la CDR a conclu son Communiqué en exhortant tous les Hutu à se défendre, ce qui signifiait tuer les Tutsi. Ceci montre que la CDR, par ces chiffres inventés de toutes pièces, avait comme objectif d'inciter la population à la haine du FPR et des Tutsi, ainsi que d'inciter les Hutu à commettre le génocide sur les Tutsi.

Le **20 février 1993**, la CDR a continué sa mobilisation pour commettre le génocide en publiant un autre communiqué qui avertissait les Hutu originaires de Cyangugu et de Kibuye que le FPR allait également attaquer ces régions, leur demandant de se défendre, ce qui voulait dire tuer les Tutsi de ces préfectures. Ces communiqués de la CDR ont été suivis de massacres de Tutsi dans ces régions, en toute impunité.

3) L'armée rwandaise alerte ses militaires sur les préparatifs du génocide

En date du **17 février 1994**, un document portant le n° 17 issu des services belges de renseignement fournit les informations selon lesquelles le chef d'Etat-major des forces armées rwandaises (FAR), le Général Deogratias Nsabimana, avait placé en alerte toutes les unités de l'armée rwandaise, y compris la gendarmerie, pour se préparer à un événement majeur.

Le Général Nsabimana, a également demandé que les militaires et les gendarmes partis en permission ou en congé regagnent leurs casernes le plus vite. Il a aussi ordonné de procéder à une vérification des stocks d'armes, munitions et du matériel de guerre. Il a enfin exigé que l'armée procède au recrutement de nouveaux soldats pour renforcer les effectifs des FAR.

Il est clair que toutes ces mesures prises deux mois avant le génocide contre les Tutsi qui commence le 7 avril 1994 visaient à mettre en place la machine meurtrière pour qu'elle soit prête une fois que l'ordre de commencer le génocide sera lancé.

4) Le président Habyarimana annonce le génocide aux officiers de sa gendarmerie

En date du **17 février 1994**, le président Habyarimana a dirigé une réunion des officiers supérieurs de la gendarmerie nationale commandée par le Général Augustin Ndiririyimana. Il les entretient, entre autres, sur le blocage en cours de la mise en place des institutions de transition à base élargie prévues par l'Accord de paix d'Arusha et de la possibilité de reprise de la guerre. Habyarimana les alerta en ces termes: « *Si le FPR commence la guerre, nous avons des projets de nous occuper de leurs complices.* »

Dans ces propos, le génocide est annoncé en termes très clairs, tuer les Tutsi était devenu une affaire d'Etat, ce qui permettait aux gendarmes chargés normalement d'assurer la sécurité, de massacrer les Tutsi dès que les autorités leur auront donné l'ordre de commencer à le faire.



5) Le chef d'Etat major des FAR dévoile une liste de personnes à tuer

Le **20 février 1994**, le chef d'État-major de l'armée rwandaise, le Général Nsabimana Deogratias, a montré à son cousin Birara Jean Berchmans, qui fut Gouverneur de la Banque Nationale du Rwanda, une liste de 1500 Tutsi qui devaient être assassinés. Dans un journal belge daté du 24 mai 1994, Birara révèle avoir transmis cette information aux membres d'une délégation que l'Union Européenne avait envoyée au Rwanda, ainsi que spécialement à l'Ambassade de Belgique. De sa part, le rapport du Senat belge de 1997 précise que celui qui était alors ambassadeur de la Belgique au Rwanda, Johann Swinnen, a confirmé cette information lors d'une audience devant le Senat belge.

6) L'Agenda de l'année 1994 du Colonel Bagosora fait état des préparatifs du génocide

Le **21 février 1994**, le Colonel Bagosora a inscrit dans son agenda personnel (découvert dans ses archives à Kigali en juillet 1994) l'urgence de « *faire la liste des réservistes militaires* » afin de renforcer le dispositif de la guerre et du génocide. A cette époque, des rapports de la MINUAR faisaient état de l'intention d'un groupe de criminels proches du pouvoir d'exterminer les Tutsi et de tuer les membres les plus influents de l'opposition. Des massacres de Tutsi sévissaient également dans plusieurs régions du pays. Ces massacres étaient exécutés par des militaires, des milices Interahamwe du MRND et des milices Impuzamugambi du CDR.

Le **19 février 1993**, des militaires ont tué 5 personnes dans la Commune Tumba. Entre le **20 et le 22 février**, de graves actes de violence ont été commis à Kigali par des Interahamwe et des membres de la CDR, tandis que d'autres assassinats étaient commis dans les préfectures de Gisenyi, Ruhengeri, Kibuye et Byumba.

7) La France lance l'opération *CHIMÈRE* comprenant le pouvoir de procéder aux vérifications des pièces d'identité sur les barrières

Pour aider le régime rwandais à faire face à la supériorité militaire du FPR qui s'était notamment manifestée au début du mois de février 1993 avec l'arrivée de ses militaires aux abords de Kigali, la France décide de lancer une opération d'appui aux FAR. C'est l'opération nommée *Chimère* qui a duré un mois, du **20 février au 20 mars 1993**. Cette opération qui débuta le **20 février 1993** était composée de deux compagnies parachutistes, et le lendemain était envoyée une section d'artillerie lourde en appui du Gouvernement rwandais ; ce qui montre tout le soutien qu'a accordé la France au Gouvernement rwandais pour continuer la guerre et planifier le génocide. La France prétendait être en faveur des négociations, mais ses actions parallèles indiquaient qu'elle voulait la continuation de la guerre pour chasser le FPR du pays.

Le rapport de la Mission française parlementaire d'information sur le Rwanda dirigée par Paul Quilès, publié le 15 décembre 1998, critique à juste titre cette opération en constatant que cette « *présence militaire française au Rwanda a franchi un cap qu'elle n'aurait pas dû dépasser* ».



Le rapport établit que « *les nouvelles missions* » des soldats français faisant partie de cette opération ont été extrêmement élargies pour inclure « *les patrouilles, les contrôles de zone autour de la capitale et les vérifications d'identité aux points d'accès de Kigali.* »

Bref, les différentes opérations militaires lancées par la France au Rwanda (Noroît, DAMI, Chimère,...) visaient le même objectif de soutenir le pouvoir rwandais et son armée contribuant ainsi à son intransigeance vis-à-vis du FPR et de l'opposition démocratique. Les germes du génocide se trouvent dans cette politique d'un Etat qui se savait soutenu en toutes circonstances par la grande puissance qu'est la France.

8) Les services de renseignement français reconnaissent l'assassinat de 300 civils par l'Armée rwandaise

En date du **18 février 1994**, la direction générale de la sécurité extérieure des services de renseignements français (DGSE) établit une note secrète faisant état de véritables massacres ethniques ayant coûté la vie à plus de 300 morts dénombrés dans les semaines précédentes. Dans cette note, la DGSE annonce que ces massacres s'inscrivent dans un plan visant l'extermination totale des Tutsi: « *Il s'agirait d'un élément d'un vaste programme de purification ethnique dirigé contre les Tutsis* ».

Le lendemain, **19 février 1994**, le général Christian Quesnot, chef d'Etat-major particulier du président Mitterrand ainsi que Dominique Pin qui est le numéro deux du Département Afrique de la présidence française (Elysée), présentent deux principales options au président Mitterrand concernant le Rwanda.

La première consiste à évacuer les ressortissants français et à retirer le dispositif militaire de l'opération Noroît, mais en même temps Quesnot et Pin la rejettent en conseillant au président Mitterrand de ne pas la considérer: « *C'est l'échec de notre présence et de notre politique au Rwanda. Notre crédibilité sur le continent en souffrirait* ».

La deuxième option est celle dans laquelle Dominique Pin pense à la prise de Kigali par le FPR ; aussitôt il assure qu'en pareil cas, les massacres ethniques s'amplifieront et qu'en conséquence il faut que la France accroisse l'effort de soutenir le régime plus que jamais pour que le FPR ne prenne pas Kigali. Au clair, les autorités françaises savent que le régime du président Habyarimana envisage le génocide, mais persistent dans leur volonté de l'appuyer inconditionnellement.

Toutes ces signes avant-coureurs montrent à suffisance que le génocide commis contre les tutsi résulte d'un plan finement élaboré par le pouvoir du président Habyarimana.

Kigali, 15 février 2020

Dr BIZIMANA Jean-Damascène
Secrétaire Exécutif

